

CADRE LÉGAL

Art. L.2315-18 du Code du travail

Ordonnance n°2017-1386
du 22 septembre 2017



TARIFS (organisme non soumis à la T.V.A.)

En inter-entreprise : sur devis.
En intra-entreprise : sur devis.

OBJECTIFS

- Déceler et mesurer les risques professionnels.
- Savoir analyser les conditions de travail.
- Connaître les mesures de prévention à mettre en place.

PUBLIC VISÉ

Toute personne élue à la CSSCT dans une entreprise de plus de 300 salariés.

MOYENS ANDRAGOGIQUES

Apports théoriques au moyen d'une présentation numérique projetée, de vidéos explicatives et d'exercices pratiques.

La formation est animée par un formateur à jour de ses compétences.

MATÉRIELS REQUIS

- Salle de formation compatible avec le nombre de participant.
- Tables et chaises pour chaque participant.
- Mur blanc sur lequel projeter la présentation.
- Paperboard ou tableau effaçable.



DURÉE

De 35 heures sur cinq jours.

NOMBRE DE PARTICIPANT

De 1 à 12 maximum.

VALIDITÉ

Tous les 4 ans.

PRÉ-REQUIS

Être membre de la CSSCT.

SITUATION DE HANDICAP

Nous nous adaptons à toute personne en situation de handicap, qu'il soit moteur, sensoriel, mental, cognitif ou psychique.

Merci de nous en faire part afin de mettre en place les mesures nécessaires.





PROGRAMME THÉORIQUE

- Le cadre légal et réglementaire :
 - Les dispositions réglementaires et légales.
 - La responsabilité pénale et la sécurité au travail.
 - Les statistiques des accidents de travail et maladies professionnelles.
- La prévention en entreprise :
 - La prévention et le management.
 - La prévention au service du salarié.
 - Comprendre et mettre en place un plan d'action.
- Les acteurs de la prévention :
 - La direction de l'entreprise.
 - La médecine du travail.
 - Les managers et les responsables d'équipe.
 - La CARSAT.
 - L'inspection du travail.
- Les rôles du CSE :
 - Comprendre et appliquer les obligations législatives et réglementaires.
 - Le document unique : évaluation, analyse et rédaction.
 - Savoir constater un risque et y appliquer une mesure de prévention.
 - Les réunions post accident.
- La prévention et les conditions de travail en entreprise.
 - Savoir analyser les différents postes de son entreprise.
 - Connaître les principaux risques de l'entreprise.
 - Savoir améliorer les conditions de travail dans son entreprise.

PROGRAMME PRATIQUE

- Étude de cas et visite des postes de l'entreprise.
- Exercices de rédaction d'un document unique.
- Observation et analyse des différents postes de l'entreprise.

Note : ce programme concerne le recycle de la formation initiale CSE. Les éléments théoriques enseignés sont donc allégés et constitue un rappel.



ÉVALUATION

Évaluation en début de formation afin d'évaluer les connaissances des participants.

Le participant est évalué en fin de session par le formateur.

DOCUMENTS REMIS

Livret stagiaire remis directement aux participants à la fin de la formation.

Attestation de fin de formation remis par le formateur aux participants à la fin de la formation.

Des questions sur la réalisation de cette formation ?

E.L.G. Associés vous conseille et vous aide à trouver des solutions en fonction de vos besoins et de votre budget.

Nous nous devons de vous apporter notre savoir-faire pour mieux répondre à vos besoins.

